

Annexe : Adaptation du programme d'enseignement moral et civique pour la Nouvelle-Calédonie de la classe de sixième à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et aux classes préparant au CAP

Ce programme adapté ne concerne que l'enseignement secondaire. Depuis le 1^{er} janvier 2000, en application de la loi organique 99-209 du 19 mars 1999, l'État a transféré la compétence de l'enseignement du premier degré public à la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie assure désormais l'écriture et la responsabilité des programmes du premier degré.

Le programme fait apparaître des éléments de contextualisation qui ne sont pas exhaustifs. Le professeur s'appuie sur les représentations et le vécu des élèves pour mettre en œuvre les contenus d'enseignement. Ces éléments de contextualisation sont mis **en couleur avec un repérage initial (NC) et si besoin un trait vertical (|) terminal**.

Sommaire

Préambule

- Les valeurs et les principes de la République
- La place de l'enseignement moral et civique dans le parcours civique
- La citoyenneté républicaine
- Construire une culture de la démocratie
- Progressivité
- Méthodes

Sixième : Apprendre à vivre dans une société démocratique

- Représenter les autres et servir l'intérêt général (5 à 6 heures)
- Respecter des règles et en comprendre la finalité : l'exemple de la laïcité à l'École (5 à 6 heures)
- Avoir des droits en tant que personne et respecter ceux des autres : l'exemple du droit à la vie privée (5 à 6 heures)

Cinquième : Égalité, fraternité et solidarité

- Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations (9-11 heures)
- La solidarité et ses échelles (7-9 heures)

Quatrième : Défendre les droits et les libertés

- L'État de droit et les libertés (9 heures)
- Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale (9 heures)

Troisième : Faire vivre la démocratie

- Les règles du jeu démocratique (6 à 8 heures)
- Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (1) : l'opinion (5 à 6 heures)
- Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (2) : l'engagement collectif (5 à 6 heures)

Seconde : Droits, libertés et responsabilité

- L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)
- Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)
- Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Première : Cohésion et diversité dans une société démocratique

- Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)
- La République et la Nation (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)

Terminale : La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision

- Les principes et les espaces du débat démocratique (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)
- La délibération dans les institutions ((NC) néo-calédoniennes, | nationales, européennes, internationales) (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Droits, libertés et responsabilité

- L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux
- Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)
- Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et sauvegarde de la biodiversité
- La délibération dans les institutions ((NC) néo-calédoniennes, | nationales, européennes, internationales) : l'exemple des questions environnementales

Cohésion et diversité dans une société démocratique

- Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale
- La République et la Nation
- L'engagement politique des citoyennes et citoyens au service de la société

Préambule

Le programme d'enseignement moral et civique répond à l'ambition que nourrit l'École de la République de former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté. Il les aide à élaborer une idée du bien public qui transcende les intérêts particuliers. Il structure leur parcours (NC) civique¹ et l'enrichit en assurant la progressivité de leur apprentissage (NC) de futur citoyen.

Le programme d'enseignement moral et civique déploie l'ensemble des dimensions éthiques et politiques de la citoyenneté, depuis les rapports interpersonnels des enfants et des adolescents dans et hors de la classe, jusqu'à leur engagement dans la vie économique, sociale et politique, dont les enjeux sont tout à la fois locaux, nationaux et mondiaux, en passant par la part qu'ils peuvent prendre dans le cadre de la démocratie scolaire. Le programme assure une connaissance du cadre institutionnel de la République française et de l'Union européenne. Il participe pleinement à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ainsi qu'à l'éducation au développement durable (EDD). Il met en avant la dimension humaine des relations sociales, politiques, économiques et culturelles, en contribuant à développer la capacité d'empathie des élèves. Enfin, il développe et consolide des compétences qui permettront aux futurs adultes de contribuer à résoudre les problèmes collectifs de leur temps.

Conçu dans une perspective de cohérence et de progressivité des cycles d'apprentissage, le programme d'enseignement moral et civique présente distinctement, pour chaque année, les notions et les contenus que les élèves doivent acquérir. Il propose des démarches et situations d'apprentissage possibles en indiquant des sources et des ressources dans lesquelles puiser, ainsi que des dispositifs existants auxquels il peut s'articuler. Le programme d'enseignement moral et civique a également vocation à s'inscrire dans des démarches de labellisation, des partenariats avec les collectivités territoriales ou le monde associatif, ainsi que de multiples projets pédagogiques.

L'ambition du programme est d'ouvrir l'enseignement moral et civique sur le monde extérieur, tantôt saisi dans sa proximité, en l'inscrivant dans une logique de territoire (l'école ou la commune), tantôt appréhendé dans sa globalité (la Nation, l'Europe et le monde, la planète Terre), sans omettre les enjeux de l'univers numérique dans lequel nous sommes de plus en plus engagés.

Les valeurs et les principes de la République

Le Code de l'éducation dispose depuis 2005 « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L 111-1).

Les valeurs et les principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen, contribuent à l'égalité de toutes et de tous, promeuvent les liens de civilité structurant une société proprement démocratique et permettent le débat d'idées. Les transmettre et les faire partager sont au cœur de l'œuvre d'intégration républicaine. Ces valeurs et ces principes relient également la France à la société des autres nations démocratiques, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale.

Les valeurs et les principes essentiels de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. S'en déduisent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, le refus de toutes les discriminations et la solidarité. L'enseignement moral et civique porte sur ces valeurs et ces principes, qui constituent un bien commun des citoyennes et des citoyens dans la vie démocratique de la République.

La place de l'enseignement moral et civique dans le parcours (NC) civique

L'enseignement moral et civique transmet les principes éthiques, juridiques et politiques fondamentaux du parcours (NC) civique de l'élève. Ce parcours engage l'ensemble des enseignements dispensés à l'école, mais aussi la vie de l'établissement, dont les actions peuvent être menées en partenariat avec les collectivités locales, d'autres ministères, des organismes publics ou des associations. Il se nourrit également des « éducations » transversales présentes dans les programmes auxquelles il contribue : éducation aux médias et à l'information, au développement durable, à la défense, au droit, aux compétences économiques, budgétaires et financières, à la vie affective, relationnelle et sexuelle et, enfin, aux arts et à la culture.

L'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à l'horaire dévolu à l'enseignement moral et civique. Le parcours (NC) civique, pour être pleinement réalisé, suppose l'explicitation des enjeux de citoyenneté présents dans tous les enseignements et dans la vie de l'école ou de l'établissement. Il vise à l'investissement des élèves dans les structures de la vie scolaire et, plus généralement, de la vie économique et sociale, de la politique et en somme de la démocratie : réalisation de projets dans le cadre de l'établissement, commémorations, engagement au sein d'institutions et d'associations ou pour la Nation (service civique, service national universel).

L'enseignement moral et civique contribue ainsi à donner son sens à l'éducation à la citoyenneté, dont il est une pièce cardinale. Il constitue un foyer d'initiatives où sont explicitées et déployées les multiples dimensions d'une citoyenneté active, républicaine et démocratique.

¹ (NC) Par le vote de la délibération 106 le 15 janvier 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a institué un parcours civique pour tous les élèves calédoniens. Le Préambule de la délibération précise que l'École calédonienne « encourage en son sein la pratique de la citoyenneté, afin d'initier les enfants aux débats démocratiques et de les inciter à s'engager au service du bien commun. Elle se propose en conséquence de former tous les jeunes pour les aider à devenir des citoyens responsables et épanouis tant sur le plan personnel, professionnel que civique et social, notamment à travers la mise en œuvre d'un parcours civique qui s'appuie sur les ressources offertes par l'École. Cette ambition se traduit par la reconnaissance de droits concrets au bénéfice des élèves leur permettant l'exercice de la citoyenneté dans les établissements, mais également, par réciprocité, par une obligation de respect des personnes et des biens. »

La citoyenneté républicaine

La République française est une démocratie. Elle s'inscrit à la fois dans une histoire nationale et dans la communauté des nations démocratiques. Elle se fonde sur le patrimoine de la Nation française et permet l'actualisation de ses valeurs et de ses principes pour répondre aux évolutions de la société.

La citoyenneté repose sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à une communauté politique, qui est fermement adossée aux valeurs et aux principes de la République. Cette conception de la citoyenneté souligne l'importance de la loi et du droit tout en promouvant une éthique et une culture du débat et de la pluralité des opinions caractéristiques de l'espace démocratique.

Placé au cœur de la vie de l'établissement, le développement d'une citoyenneté républicaine irrigue l'ensemble des enseignements. Elle inspire les actions qui mettent les élèves au contact de la société, en particulier celles qui concernent l'éducation au développement durable et la prise de conscience écologique, qui ont vocation à susciter un engagement individuel et collectif essentiel au respect et à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Construire une culture de la démocratie

Pour construire une culture de la démocratie, l'enseignement moral et civique vise à développer les compétences civiques et citoyennes des élèves. La construction de ces compétences s'opère à travers quatre grandes dimensions² :

- les valeurs et les principes auxquels on se réfère et que l'on cherche à promouvoir
 - liberté, égalité, fraternité et laïcité
 - solidarité, égalité entre femmes et hommes, refus de toutes les discriminations
 - respect de la dignité humaine
 - État de droit
- les domaines de connaissances qui permettent aux élèves d'exercer leur compréhension critique
 - citoyenneté et institutions nationales, européennes (NC) et néo-calédoniennes
 - règle et droit
 - défense, sécurité et résilience nationale
 - développement durable et transition écologique
 - information et médias
- les attitudes qui permettent de s'inscrire dans la vie démocratique
 - respect d'autrui et acceptation des différences
 - respect de soi, maîtrise de soi
 - prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement
 - esprit civique et sentiment d'appartenance à une collectivité
 - engagement et sens des responsabilités
 - équilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes
- les aptitudes que cet enseignement cherche à développer
 - écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique
 - capacité à exprimer ce que l'on ressent et empathie
 - apprentissage autonome
 - implication dans un projet collectif et coopération
 - participation à un débat pour résoudre les conflits et/ou prendre des décisions

Ces quatre dimensions fixent un cadre au travail des élèves en enseignement moral et civique. Elles permettent de nourrir la réflexion didactique et pédagogique du professeur d'histoire-géographie au collège et du professeur de lycée responsable de cet enseignement en visant l'acquisition progressive des compétences civiques et citoyennes.

L'enseignement moral et civique étant au cœur du parcours (NC) civique¹, les quatre dimensions fournissent également un cadre à l'ensemble des actions conduites pour l'éducation à la citoyenneté.

Sans s'y résumer ni s'y substituer, la construction d'une culture de la démocratie participe au développement des compétences psychosociales des élèves, pour mieux prévenir notamment les situations de harcèlement et favoriser la coopération entre les élèves.

Progressivité

L'explicitation des objectifs et des contenus de l'enseignement moral et civique est annualisée afin de garantir la progressivité de la formation des élèves. En tenant compte de leur âge, les contenus d'enseignement qui leur sont proposés sont investis de manières diverses :

- en s'inscrivant dans une perspective d'approfondissement et une logique spiralaire, afin de susciter une authentique compréhension des piliers éthiques et politiques de notre République démocratique. Ses institutions, par exemple, ne sont pas abordées avec le même niveau de détail aux cycles 3 et 4 ;
- en accordant une place accrue aux questions vives de la société contemporaine, discutées en ouvrant tout l'éventail possible des opinions prévalentes et en s'appuyant sur la pratique du débat réglé, au fur et à mesure que les élèves approchent de la majorité ;

² Ces dimensions sont issues du cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie élaboré par le Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture>

- en opérant progressivement un élargissement optimal de l’horizon intellectuel et citoyen de l’élève, qu’il concerne ses relations avec ses pairs ou la compréhension des grands enjeux de la société civile et des questions politiques dans un monde aux espaces et aux sociétés interdépendants.

La progressivité de l’enseignement moral et civique permet de dérouler de manière régulière et continue les notions ou les thématiques principales auxquelles il est adossé en évitant d’en concentrer l’étude sur une seule année du programme. Par exemple, les objectifs de développement durable (ODD) sont distribués de façon diversement approfondie tout au long de la scolarité des élèves.

Méthodes

L’enseignement moral et civique se déploie, dans la mesure du possible, à partir de l’examen de situations réelles (qui peuvent être issues de l’expérience des élèves eux-mêmes), d’analyses savantes (tirées de ressources scientifiques, historiques ou politiques) ou de descriptions imaginaires (puisées dans la littérature ou dans les arts, par exemple). Il contribue au développement des compétences orales à travers, notamment, la pratique de l’argumentation. Le débat réglé, comme la discussion argumentée ou le dilemme moral à partir du cycle 4, permettent aux élèves d’éprouver, de comprendre et de mettre en perspective les valeurs et les principes qui régissent notre société démocratique. Discussion ou débat privilégient, non l’expression polémique d’opinions antagonistes, mais la mobilisation de connaissances utiles à la formulation claire d’arguments rigoureux.

L’enseignement moral et civique s’appuie sur un ensemble de documents de référence (juridiques, historiques, patrimoniaux, littéraires, etc.). Il est également un lieu de partage d’expériences, soit des élèves eux-mêmes, qui ont pu connaître des expériences d’engagement, soit d’adultes sollicités dans ce but.

Selon des modalités pédagogiques variées en lien avec des contenus historiques, littéraires, artistiques, scientifiques ou institutionnels qu’il privilégie en fonction de l’âge et de la compréhension des élèves, le professeur suscite l’élaboration et l’échange d’arguments clairement formulés, à l’oral comme à l’écrit, et permet aux élèves d’exercer leur esprit critique avec discernement et de développer les compétences visées.

L’enseignement moral et civique se prête particulièrement aux travaux et aux démarches qui placent les élèves en situation de coopérer et favorisent les échanges et la confrontation des idées. Il peut reposer sur des projets individuels et collectifs susceptibles de dépasser le cadre horaire de l’enseignement ou de la classe et d’impliquer l’établissement, voire des partenaires institutionnels ou associatifs.

Enfin, dans une perspective résolument interdisciplinaire, l’enseignement moral et civique oriente l’attention des élèves vers des problématiques contemporaines particulièrement vives liées à l’EMI d’une part, à l’EDD d’autre part. L’enseignement moral et civique n’a pas vocation à se substituer à ces deux « éducations », mais contribue à faire naître des projets interdisciplinaires et y participe de plein droit, grâce à la coopération des professeurs de toutes les disciplines dans le second degré, notamment le professeur documentaliste pour l’EMI ou le professeur d’histoire-géographie ou de sciences de la vie et de la Terre pour l’EDD. Au lycée, la diversité des disciplines contribuant à cette interdisciplinarité s’enrichit, notamment avec les sciences économiques et sociales et la philosophie.

De fait, une approche plurielle de l’EMI et de l’EDD se décline tout au long du programme d’enseignement moral et civique selon le tableau suivant.

	EMI	EDD
Sixième	Vie privée et vie publique en ligne, droit à l’intimité et droit à l’image, explication de la majorité numérique à 15 ans Réflexion sur les données personnelles, les traces numériques	Explication du rôle de représentation et d’impulsion des écodélégués, début des références aux ODD poursuivies dans la suite du programme L’intérêt général dans une perspective durable
Cinquième	Discours de haine en ligne, lien avec les discriminations et cadre législatif	La solidarité en rapport avec l’ODD 3, la prévention de la santé publique, l’intervention publique face aux risques environnementaux
Quatrième	Liberté d’expression en ligne et hors ligne, ses atouts, ses abus et ses limites Liberté de la presse Guerre informationnelle et cyberdéfense	La police de l’environnement, les incendies de forêt, leur prévention et leur traitement
Troisième	Le rôle des médias, des sondages, le couple information/désinformation, l’intelligence artificielle, les débats en ligne	La Charte de l’environnement
CAP	Liberté et responsabilité : information, presse, travail journalistique, liberté d’expression et médias sociaux, intelligence artificielle	Charte de l’environnement, responsabilité sociétale des entreprises, conférences internationales, ODD
Seconde	Liberté de la presse et de l’information, travail journalistique, régulation des réseaux sociaux (règlement européen sur les services numériques, Pharos) L’intelligence artificielle et l’information	Droits environnementaux et conférences internationales sur les enjeux climatiques, la responsabilité sociétale des entreprises
Première	Traitement médiatique des minorités (en lien avec la discrimination)	

Terminale	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) Travail sur les sondages et leurs usages Fiabilité des sources et débats sur les réseaux sociaux	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) La naissance des ODD à l'ONU et à l'Unesco
-----------	---	--

Le programme d'enseignement moral et civique participe pleinement au développement des compétences psychosociales des élèves, qu'elles soient cognitives, émotionnelles ou sociales. À travers les notions qu'il aborde et les démarches pédagogiques qu'il engage, il répond à l'objectif principal des compétences psychosociales : améliorer les relations à soi et aux autres. De la même manière, il s'articule avec les trois dimensions de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : se connaître, vivre et grandir avec son corps ; rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir ; trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

L'articulation de ces enseignements et éducations concourt à développer chez les élèves des compétences de nature à favoriser un climat scolaire apaisé et à prévenir toutes formes de violence et de discrimination, notamment en lien avec les séances d'empathie.

L'ensemble de ces compétences est indispensable à la formation de futurs citoyens éclairés, acteurs de leur vie et capables de contribuer positivement à la société.

Le tableau suivant identifie pour chaque niveau de la scolarité les notions du programme d'enseignement moral et civique qui permettent d'établir des liens explicites avec les notions et compétences travaillées dans le cadre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et du développement de l'empathie.

	Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (collège et lycée)	Développement de l'empathie et des comportements altruistes et prosociaux
Sixième	Le droit à la vie privée : l'intimité d'une personne recouvre la vie affective, relationnelle et sexuelle de cette personne	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Cinquième	Agir pour l'égalité femmes-hommes : les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile Discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Quatrième	L'État de droit et les libertés (lien possible avec les questions de harcèlement, de cyberharcèlement, de lutte contre la prostitution, etc.)	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Troisième	Citoyenneté active (lien possible avec la prise en compte de la sexualité dans la définition et le respect des droits humains)	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
CAP	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Seconde	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Première	Les violences sexistes et sexuelles portent atteinte à la cohésion d'une société démocratique ; étudier les actions menées pour lutter contre	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Terminale	Citoyenneté active (lien possible avec la liberté d'être soi parmi les autres, et les conditions sociales pour garantir cette liberté).	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.

COLLÈGE

Les horaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

Sixième : Apprendre à vivre dans une société démocratique

Attendus et objectifs

Au collège, l'élève arrive dans un nouvel espace réglé auquel il a été préparé pendant les deux premières années du cycle 3.

Il y poursuit l'apprentissage de la citoyenneté et affine sa compréhension de l'articulation entre l'individuel et le collectif en abordant des aspects fondamentaux de la vie dans une société démocratique : élire ses représentants et représenter les autres, respecter des règles collectives et comprendre pourquoi on les respecte – notamment sous l'angle de la laïcité scolaire –, protéger sa vie privée et celle des autres tout en participant à la vie publique. Prenant conscience de ses responsabilités, l'élève se familiarise avec certains principes fondamentaux : celui de la liberté de conscience, que garantit la laïcité ; celui de la dignité de la personne humaine, qui garantit à son tour le respect de sa vie privée et constitue une clef pour comprendre la raison d'être des règles et des lois de la démocratie.

Représenter les autres et servir l'intérêt général (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Représentation et démocratie représentative Vote	- Les représentantes et représentants, choisis par un vote, portent la parole des autres, participent à des délibérations collectives et à la prise de décision ; - à toutes les échelles (classe, collège, commune, département, région, (NC) province, Nouvelle-Calédonie, France hexagonale, Union européenne), ils répondent à des besoins collectifs : éducation, santé, secours, transport, enjeux du développement durable et de la transition écologique ;	À partir des missions du délégué de classe et des autres fonctions représentatives au collège (éco-délégués, représentants au conseil de la vie collégienne) ou en dehors (conseillers (NC) municipaux juniors!), travailler sur les différentes échelles de représentation (jusqu'à l'Assemblée nationale et au Parlement européen) pour faire comprendre l'intérêt du vote, les responsabilités d'un représentant et la contribution de chacun à des prises de décision qui concernent l'intérêt général. Le Parlement des enfants peut être l'occasion, à partir d'un projet spécifique, de comprendre la notion d'intérêt général.
Intérêt général	- l'intérêt général est l'intérêt commun de tous les membres de la société. Il n'est pas toujours compatible avec les intérêts de chacun ; - dans une perspective de développement durable, la définition de l'intérêt général prend en compte les générations futures ;	[EDD] À partir d'objectifs de développement durable (ODD 12, 13, 14), faire comprendre le sens de l'intérêt général, pour passer du geste individuel à l'action publique ; suivre et expliquer les mécanismes d'une décision prise, soit dans une instance du collège (par les éco-délégués ou d'autres élèves), soit par une collectivité territoriale, voire par l'État.
Responsabilité	les représentants élus sont responsables : ils expriment la parole des électeurs et suivent les règles des assemblées et des conseils dans lesquels ils sont élus.	(NC) Ces démarches peuvent s'inscrire dans le parcours civique (visite de la mairie, participation à une séance publique du conseil municipal, projets engagés dans le cadre de la labellisation « E3D » ou par le biais des éco-délégués, participation à des concours de tris ou de collectes en collaboration avec des entreprises locales).

Respecter des règles et en comprendre la finalité : l'exemple de la laïcité à l'École (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Laïcité Liberté de conscience	- La laïcité garantit la liberté de conscience et l'égalité de toutes les citoyennes et tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances ou opinions ; la neutralité de l'État à l'égard des religions et le libre exercice des cultes (loi de 1905) ; - la liberté de conscience est celle de croire, celle de ne pas croire, celle aussi de changer de croyance ou de religion ; - la laïcité est un principe juridique et non une opinion, elle diffère par conséquent de l'athéisme ou de l'agnosticisme, qui constituent des options philosophiques personnelles ; - la laïcité à l'école protège la liberté de choix de chaque enfant : elle crée un espace neutre à l'abri des prosélytismes (loi du 15 mars 2004 ; Charte de la laïcité) ; - dans ce but, la laïcité impose des règles à tous les membres de la communauté scolaire, elle prépare les élèves à vivre dans une communauté nationale où différentes opinions philosophiques et religieuses peuvent s'exprimer et être discutées dans le cadre de la loi.	À partir de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989 (art. 2, 12 à 14 et 28) et d'une étude de ses principes, définir ce que sont des droits, notamment la liberté de conscience, et expliquer que des devoirs découlent de ces droits. Comparer la loi du 15 mars 2004 (et sa traduction dans le règlement intérieur) avec les articles 4 et 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) et la Charte de la laïcité pour permettre aux élèves de comprendre pourquoi l'école est un espace particulier d'apprentissage les protégeant de toute pression et comment un interdit permet leur protection. En s'appuyant sur la conception française de la laïcité (art. 1 et 2 de la loi de 1905), faire comprendre aux élèves que ce principe s'applique différemment selon les espaces et personnes concernés (sphère publique, espace public, sphère privée), et mettre en évidence la particularité de l'école, pour les usagers et pour les personnels. La Journée de la laïcité du 9 décembre est l'occasion de valoriser les projets conduits sur ce thème. (NC) Ces démarches peuvent s'inscrire dans le parcours civique.

Avoir des droits en tant que personne et respecter ceux des autres : l'exemple du droit à la vie privée (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Vie privée	- L'enfant comme l'adulte a droit au respect de sa vie privée (CIDE, DDHC et Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne) ; - le droit au respect de la vie privée comprend le droit à l'intimité et la protection du droit à l'image ; - l'intimité d'une personne recouvre la vie affective et sexuelle de cette personne ;	Mettre en rapport, d'une part, des textes garantissant ce droit de manière générale et, d'autre part, l'article 16 de la CIDE ; montrer que le droit à la vie privée est adossé au droit à la vie (art. 6) et au droit à un nom et à une nationalité (art. 7 et 8). [EMI] À partir de situations concrètes, faire identifier aux élèves les risques liés aux usages numériques (cyberharcèlement, désinformation, risques pour la santé) pour faire comprendre pourquoi l'âge de la majorité numérique a été fixé à quinze ans par le législateur (loi du 7 juillet 2023). À l'appui des ressources proposées par la CNIL dans le cadre du CRCN et de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique, faire réfléchir à ce que sont des traces numériques, à la nécessité de les protéger (contre des usages commerciaux, mais aussi à des fins politiques) et à leur incidence sur la réputation d'une personne (tension entre droit à l'oubli et difficulté à le faire effectivement valoir). Le <i>Safer Internet Day</i>, inscrit dans le programme Phare, est l'occasion de sensibiliser les élèves à un usage raisonné du numérique. S'appuyer sur PIX. <i>(NC) Ces démarches peuvent s'inscrire dans le parcours civique.</i>
Identité dans un contexte numérique Responsabilité (dans ses pratiques communicationnelles)	ce droit doit être également respecté dans l'univers numérique et les réseaux sociaux (majorité numérique, données personnelles, traces numériques, réputation numérique).	

Cinquième : Égalité, fraternité et solidarité

Attendus et objectifs

En classe de cinquième, il s'agit de faire comprendre le projet social de la République qui se fonde sur les valeurs et principes d'égalité et de fraternité. On élargit à sa dimension citoyenne le travail que mènent les élèves sur leur rapport à autrui et sur leur place dans la collectivité, en exposant les mécanismes visant à réduire, compenser, voire supprimer les inégalités. L'étude d'exemples de l'action de la puissance publique en matière de protection et de solidarité permet d'illustrer la mise en œuvre de l'idéal de la fraternité républicaine. On souligne ainsi le rôle des différents acteurs et intervenants, ainsi que leur complémentarité, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, associatifs ou étatiques. La fraternité suppose de considérer l'autre comme son égal et d'estimer qu'il est du devoir de chacun de venir en aide aux autres en cas de nécessité.

Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations (9-11 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Égalité femmes-hommes Égalité en droits, parité	- L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la République française, garanti par la Constitution (article 3 du préambule de 1946 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. ») et des démocraties modernes, c'est aussi un objectif de développement durable (ODD5) ; <i>(NC) en Nouvelle-Calédonie, contexte spécifique pour les femmes kanak de droit coutumier ;</i> - dans la vie professionnelle et quotidienne, de nombreuses inégalités demeurent et les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile ;	À partir de textes de loi, montrer que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est le résultat de combats : droit de vote des femmes en août 1944 <i>(NC) en France hexagonale, octroyé aux Françaises de Nouvelle-Calédonie et dépendances en avril 1945 (ce droit s'ouvre à mesure que s'étend la citoyenneté : il est ouvert par exemple aux Mélanésiennes à partir de 1945 et devient total en 1957) ;</i> droit d'exercer une profession sans autorisation du mari en 1965 ; loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) <i>(NC) votée en 1975 au niveau national, votée le 29 septembre 2000 au Congrès de la Nouvelle-Calédonie ;</i> loi sur la parité en 2000. <i>(NC) Étudier le militantisme de Néo-Calédoniennes pour l'égalité des droits.</i> L'étude de la loi sur la parité permet de montrer comment on passe de l'égalité en droits à un égal accès aux mandats politiques, tout en soulignant les limites de l'application de la loi. <i>(NC) Les premières femmes néo-calédoniennes engagées en politique sont élues à Nouméa (1953), puis, bien plus tard dans le Nord (1999) et les îles.</i> <i>Femmes kanak et statut coutumier : exception dans le droit français. Selon l'article 75 de la Constitution et de la loi organique du 4 octobre 1958, le statut civil coutumier est un régime de droit civil dérogeant au code civil français.</i> À partir de la représentation féminine et masculine des branches de métiers, d'une part, et à partir des inégalités salariales d'autre part, faire comprendre les décisions et l'action de l'État <i>(NC) et des institutions de la Nouvelle-Calédonie</i> dans ce domaine en se référant à l'article 6 de la

		DDHC (NC) et à la délibération n°118/CP du Congrès de la Nouvelle-Calédonie du 26 juin 2023 favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes (modifications du code du travail). Travailler avec les élèves sur les stéréotypes de genre à l'école, notamment à partir de données sur l'orientation et les carrières professionnelles. Mettre en rapport les freins dans la carrière des femmes et les actions conduites pour y remédier. En lien avec l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, étudier la prévention des violences sexistes et sexuelles pour assurer la sécurité de toutes et tous (NC) : analyser le rôle des acteurs, y compris associatifs, de la lutte contre les violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie. Ces démarches peuvent s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté visant à favoriser l'égalité filles-garçons (concours, interventions de partenaires associatifs, démarche de labellisation, etc.) (NC) Ces démarches peuvent s'intégrer dans le parcours civique, et peuvent aussi nourrir le parcours (NC) Orientation des élèves (« Découverte des métiers »).
Discrimination Inclusion	la discrimination est un délit qui contrevient au principe d'égalité. Le Code pénal définit la discrimination comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques » selon des critères liés à leur origine, à leur sexe, orientation sexuelle et identité de genre, à leur nationalité, à leur religion, à leur apparence physique, leur handicap, leur situation de grossesse, leur santé ou leur activité syndicale, etc. (art. 225-1), punie dans certaines situations constituant un traitement défavorable (art. 225-2) ;	Travailler à partir de situations ayant donné lieu à l'intervention du Défenseur des droits. Partir d'une situation de scolarisation d'enfants en situation de handicap pour évoquer l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction. Montrer comment, dans le cadre du droit international (art. 23 CIDE), l'État cherche à corriger par la législation (loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école, (NC) <i>Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie de 2016</i>) des situations d'inégalités et à améliorer progressivement l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap. En se référant à la loi du 27 mai 2008 punissant les discriminations, étudier le cas d'une condamnation judiciaire (par exemple dans le monde du travail).
Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT	à la racine des agissements discriminatoires se trouvent des mécanismes d'exclusion (stéréotypes, préjugés, etc.) qui réduisent l'identité d'un individu à son appartenance à un groupe que l'on stigmatise. On retrouve ces stéréotypes dans le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, punis par la loi ;	À partir de l'expression de stéréotypes ou de préjugés, montrer qu'ils constituent des mécanismes d'exclusion, parmi d'autres, qui peuvent être à l'origine d'agissements à caractère discriminatoire (injures, harcèlements, violences, etc.) punis par la loi. Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté visant à lutter contre les discriminations (concours, interventions de partenaires associatifs, commémorations, visites d'un lieu d'histoire et de mémoire, (NC) <i>Semaine des langues pour valoriser le plurilinguisme et la diversité culturelle en Nouvelle-Calédonie</i>, etc.) (NC) Ces démarches peuvent s'intégrer dans le Parcours civique.
Harcèlement	les agissements discriminatoires sont aussi à la racine du harcèlement, y compris du harcèlement en ligne (depuis 2022, le harcèlement scolaire est reconnu comme un délit).	[EMI] En abordant des discours haineux en ligne, qu'ils soient oraux ou écrits, faire émerger les mécanismes d'exclusion et de harcèlement qui s'appuient sur des stéréotypes et des préjugés posés sur une identité puis s'appuyer sur des points de droit spécifiques à la discrimination choisie comme support d'étude. - (NC) Délibération N°106 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à l'avenir de l'École calédonienne du 15 janvier 2016 : « La Nouvelle-Calédonie veille [...] au maintien d'un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves et des personnels. Elle promeut un climat de confiance au sein d'une École calédonienne bienveillante et inclusive [...]. » Étudier comment le droit s'adapte pour mieux lutter contre les discours de haine (création de l'Observatoire de la haine en ligne rattaché à l'ARCOM créé par l'article 16 de la loi contre les discours haineux en ligne du 24 juin 2020 ;

		règlement européen sur les services numériques en ligne - Digital Services Act). Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation aux médias et à l'information (concours, interventions de partenaires, médias scolaires, etc.) (NC) Ces démarches peuvent s'intégrer dans le parcours civique et contribuer au développement des compétences numériques (CRCN). Le travail sur le harcèlement peut être inscrit dans le dispositif Phare ou la participation au concours « Non au harcèlement ».
--	--	--

La solidarité et ses échelles (7-9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité Fraternité	- Le principe de solidarité signifie que la Nation assure aux individus libres et égaux en droit une protection. Au nom de ce principe, lié à l'idéal de fraternité, l'État, (NC) le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les collectivités territoriales et la société civile (associations) unissent leurs forces pour réduire les inégalités et protéger les citoyennes et les citoyens contre les risques sociaux et environnementaux ; - l'impôt traduit la participation des citoyennes et des citoyens à la solidarité nationale (impôts directs et indirects) ; - la solidarité s'exerce également à l'échelle de l'Union européenne et, dans le cadre de l'aide au développement (y compris durable), (NC) à l'échelle régionale (Pacifique), à l'échelle mondiale (institutions internationales et ONG) ; (NC) à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, prérogatives propres au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;	Donner des exemples de missions des communes (NC) et des provinces. Prendre l'exemple de l'Éducation nationale pour comprendre la mise en œuvre du principe de solidarité : sa part dans le budget de l'État, (NC) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son ambition de réduire les inégalités en donnant à tous accès à la connaissance ; la contribution des communes (NC) et des provinces. Montrer la contribution des associations à la solidarité nationale et leur reconnaissance par l'État (intérêt public, exonération fiscale). (NC) « Parrainage » du collège avec une association calédonienne dont les bénévoles viennent chaque année dans les classes. Les élèves entretiennent chaque année le contact et l'engagement en faveur de celle-ci. - Semaine des associations au collège. Journée d'immersion dans les locaux d'une association auprès des bénévoles (ex : Croix rouge). Ces démarches peuvent être intégrées au parcours civique ainsi que dans des projets d'éducation à la citoyenneté (interventions de partenaires et d'élus, appui sur les élèves élus aux conseils municipaux de jeunes, etc.) et dans le cadre de l'éducation économique, budgétaire et financière (Éducfi). [EDD] Montrer comment le droit international (accord de Paris sur le climat) prévoit une aide des pays développés aux pays en développement pour lutter contre les effets du changement climatique (atténuation et adaptation). (NC) Parmi les exemples proches de la Nouvelle-Calédonie : - prendre un exemple dans la région Pacifique (Tuvalu) ; - fonds européens de développement (FED) ; - fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique ; - forum des Îles du Pacifique (FIP) : aides régionales ; - l'initiative Kiwa, outil de financement pour les projets résilients autour de la biodiversité, développée dans le Pacifique et en Nouvelle-Calédonie ; - la Communauté du Pacifique.
Risques sociaux Sécurité sociale	- les risques sociaux (maladie, accident, invalidité, grossesse non désirée, perte d'emploi, perte d'autonomie liée à l'âge) sont tous les événements auxquels les individus risquent de ne pouvoir faire face avec leurs seules ressources. (NC) La caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et le régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM) participent de la solidarité (NC) territoriale ; le droit international garantit aux enfants le droit à la santé et à la sécurité sociale (art. 24 à 26 CIDE) ; (NC) plan de santé calédonien 2018-	[EDD] L'ODD 3 « Bonne santé et bien-être » constitue un point d'entrée pour expliquer une politique de prévention en matière de santé publique ; par exemple : les campagnes de vaccination, contre l'infection du papillomavirus humain, le programme national nutrition santé (PNNS), (NC) la santé scolaire et les visites médicales obligatoires (compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie, déléguée aux provinces). Ces exemples aident à comprendre la responsabilité de l'État (NC) et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de protection et de prévention et la responsabilité individuelle de chacun : (NC) travaux sur l'insécurité routière en Nouvelle-Calédonie ; « Taxes sur les alcools et les tabacs » ou « Taxe sur les produits sucrés » destinées notamment à financer les politiques de prévention des risques sanitaires liés à leur consommation excessive dans la population locale.

Risques environnementaux	2028, dit Plan Do Kamo ; - les risques environnementaux (pollutions, incendies, catastrophes naturelles liées ou non au changement climatique) nécessitent la mobilisation de moyens à toutes les échelles, pour la prévention, la mise en sécurité des personnes, l'aide aux victimes et la reconstruction (loi du 13 août 2004) ; (NC) spécificité de la Nouvelle-Calédonie qui, à la suite de la loi du pays n°2012-1 du 20 janvier 2012, a vu le transfert des compétences en matière de sécurité civile de l'État à la Nouvelle-Calédonie. Transfert effectif le 1^{er} janvier 2014, création de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).	À partir de politiques publiques de santé, présenter des dispositifs nationaux, (NC) provinciaux d'accès aux soins, de prise en charge du grand âge, de développement des liens intergénérationnels, de lutte contre les déserts médicaux ainsi que leur mise en œuvre à l'échelle locale. Sensibiliser au don de sang, acte de citoyenneté et de solidarité. (NC) Ces démarches peuvent être intégrées au parcours civique. À partir de l'exemple d'un territoire touché par une catastrophe environnementale, étudier comment se déploie la solidarité nationale (NC) et régionale – tant par l'intervention des forces de sécurité intérieure (sécurité civile, police et gendarmerie), (NC) des forces armées en Nouvelle-Calédonie, que par la mobilisation des services de l'État – en vue de la prise en charge des victimes et de la reconstruction. (NC) Un exemple peut être pris dans la région Pacifique avec les risques cycloniques et les risques liés au changement climatique. Considérer les territoires touchés par une pollution lente et invisible en lien avec les activités humaines ; leurs répercussions sur la santé publique ; l'environnement et les politiques de gestion des risques (expositions aux polluants et perturbateurs endocriniens, qualité des eaux). Montrer que la sécurité civile est l'affaire de tous et souligner l'importance de la prévention. S'appuyer sur le dispositif des cadets de la sécurité civile.
--------------------------	--	--

Quatrième : Défendre les droits et les libertés

Attendus et objectifs

La classe de quatrième s'attache à approfondir le sens du premier principe de la devise de la République : la liberté. Il s'agit de faire comprendre aux élèves comment la liberté se décline dans les libertés et comment celles-ci s'inscrivent dans un cadre légal qui les sauvegarde tout en les limitant au nom de l'intérêt général. La loi et l'organisation de la justice sont abordées comme des instruments en vue de la protection des individus, en tant qu'elles permettent de pallier les atteintes à leurs libertés et de maintenir l'ordre public garanti par l'État au nom de l'intérêt général de la Nation.

L'État de droit et les libertés (9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Libertés et droits fondamentaux Libertés individuelles et libertés collectives	Les libertés individuelles permettent aux citoyennes et aux citoyens d'être maîtres de leurs mouvements et de leurs choix (liberté de circulation ou de mariage, par exemple), mais aussi de leurs opinions et croyances (liberté d'opinion, liberté de conscience), ainsi que d'exprimer celles-ci (liberté d'expression), y compris en ligne. Les libertés collectives leur permettent de s'associer les uns avec les autres et de s'engager dans la vie de la société (droit de réunion, d'association, de manifestation, droit syndical, liberté de la presse). Il s'agit de libertés fondamentales et de droits inconditionnels associés à l'idée de dignité humaine ;	À partir de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (préambule, art. 2), de la Déclaration universelle des droits de l'homme (préambule, art. 1 et 2) et de la Convention internationale des droits de l'enfant, faire comprendre aux élèves que ces textes leur garantissent des droits et libertés au quotidien : intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 CIDE), liberté d'expression (art. 13), liberté d'association et de réunion (art. 15), liberté d'information (art. 17). À partir d'un exemple, étudier différents aspects de la liberté d'expression et de la liberté de la presse (définition, fondement en droit, enjeux, menaces, limites). (NC) Dresser l'inventaire de la presse écrite, radiophonique et télévisée en Nouvelle-Calédonie. Montrer son action pour informer la population malgré les difficultés rencontrées (comme le nombre limité des tirages de la presse écrite). [EMI] Travailler sur la liberté d'expression en ligne.
Ordre public	nos libertés sont toutefois encadrées par la loi et limitées, en premier lieu par les libertés des autres, que nous n'avons pas le droit d'entraver ou de violer (art. 4 DDHC) ; ensuite par la défense de l'ordre public qui concerne non seulement la sécurité, mais également la tranquillité, la salubrité, le respect de la dignité de la personne humaine, qui permettent à chacun de jouir de ses droits et de ses	(NC) L'exemple de la Nouvelle-Calédonie illustre bien la manière dont l'arbitrage entre libertés et maintien de l'ordre public par l'État est une préoccupation constante, en particulier dans un contexte politique sensible. À partir de l'exemple de la lutte contre les dérives sectaires, montrer que la loi ne définit pas la secte (au nom de la liberté de croyance), mais permet de réprimer les dérives sectaires, qui portent atteinte à l'ordre public, mais aussi aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes.

État de droit et hiérarchie des normes	libertés ; les libertés sont garanties par le droit : elles figurent dans le bloc de constitutionnalité reconnu par le Conseil constitutionnel, et l'action de l'État elle-même est soumise à la justice (son action ne peut violer les droits du citoyen) ;	À partir de décisions du Conseil constitutionnel ou du Défenseur des droits, étudier les lieux de privation de liberté ; leur diversité, les contrôles auxquels ils sont assujettis.
Justice et institutions judiciaires	- l'indépendance de la justice est une condition de l'État de droit, son organisation garantissant le traitement équitable des justiciables ; - les droits et libertés sont enfin garantis par des traités internationaux et leur respect contrôlé par des cours supranationales (Cour européenne des droits de l'homme notamment) ; (NC) la justice est une compétence de l'État en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, il existe des assesseurs coutumiers qui statuent aux côtés du juge professionnel dans les affaires de droit civil relevant du statut civil coutumier.	À partir d'un cas précis (audience correctionnelle), présenter les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la justice : dualité des ordres de juridiction ; distinction première instance, appel et cassation ; rôle des cours suprêmes, Conseil d'État et Cour de cassation ; le rôle et le fonctionnement des jurys populaires ; la justice des mineurs et le droit à la protection. Ces propositions peuvent s'inscrire dans (NC) le parcours civique, un projet d'éducation à la citoyenneté, d'éducation aux médias et à l'information (concours Découvrons notre Constitution, intervention de partenaires dans le champ des médias et de l'information, Semaine de la presse et des médias dans l'école, etc.). (NC) Présenter la procédure de désignation d'un assesseur coutumier et son rôle. Étudier un exemple de conflit tranché par la justice civile coutumière.

Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale (9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Ordre public et souveraineté nationale Défense	- La « sûreté » fait partie des droits affirmés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC, art. 2). Elle signifie à la fois que les droits du citoyen sont protégés et qu'il doit se trouver en sécurité. Les forces de sécurité intérieure, comme la police, la gendarmerie, les pompiers et les douanes, répondent à cette exigence ; - les forces armées ont vocation à défendre la souveraineté nationale, qui peut se trouver menacée ; elles ont aussi pour mission de servir la Nation quand elle est engagée par des traités ou comme membre d'organisations internationales comme l'ONU. La défense doit également affronter de nouveaux enjeux comme la guerre informationnelle et la cyberdéfense ; - la police de l'environnement assure la protection du droit de chacun à vivre dans un environnement « sain et équilibré ».	Aborder des exemples (plan Vigipirate, crise du Covid). Prendre l'exemple des incendies de forêt, pour montrer l'action des pompiers et de la sécurité civile, et en particulier la sécurisation des habitations. [EDD] Aborder un exemple d'action de (NC) la Délégation territoriale de l'Office français de la biodiversité (NC) en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. Appréhender les missions des (NC) Forces Armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) à partir d'une participation à une opération internationale (NC) ou régionale. [EMI] À partir de l'étude de tentatives d'ingérences étrangères repérées par VIGINUM, comprendre les mécanismes et enjeux de la guerre informationnelle. Ces propositions peuvent s'inscrire dans la participation aux exercices de sécurité de l'établissement, à différents dispositifs en lien avec l'éducation à la défense (classe de défense à la sécurité globale, intervention d'acteurs de la défense et de la sécurité).

Troisième : Faire vivre la démocratie

Attendus et objectifs

La troisième, dernière année du cycle 4, offre une vue synthétique de la vie démocratique, dans une approche permettant de montrer comment les institutions de la République sont vivifiées par les débats qu'elles rendent possibles et qu'elles encadrent. Elle permet en outre de souligner que la vie démocratique repose essentiellement sur l'engagement effectif des citoyennes et des citoyens dans la vie économique, sociale et politique. La démocratie est ainsi envisagée comme un idéal à atteindre et non comme une réalité figée et immuable. Il en résulte que chaque citoyen peut agir et participer à la vie de la démocratie.

Les règles du jeu démocratique (6 à 8 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Constitution	La Constitution, norme juridique fondamentale, garantit les droits et libertés, détermine la séparation des pouvoirs, ainsi que le contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement ;	Montrer comment fonctionnent les institutions : - à partir d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), mettre en évidence l'indépendance de l'autorité judiciaire et la garantie des droits et libertés ; - à partir d'un exemple concret, suivre le trajet d'élaboration d'une loi pour illustrer les rôles respectifs

Séparation des pouvoirs et laïcité de l'État (vue en 6 ^e)	- la Constitution de la V^e République fait référence à d'autres textes qui ont une valeur constitutionnelle (DDHC, préambule de la Constitution de 1946, Charte de l'environnement) ; - elle affirme que la République est laïque, ce qui signifie que l'autorité politique est indépendante des autorités religieuses. Toutefois, ces dernières peuvent participer au débat public dans les limites fixées par la loi (art. 35.1 et 36.3 de la loi de 1905) ; - depuis 1958, elle a été l'objet de plusieurs modifications qui témoignent du caractère évolutif de la République française, notamment pour prendre en compte les enjeux environnementaux (Charte de l'environnement) ;	de chaque institution ; - se pencher sur le travail d'une commission d'enquête parlementaire (NC) ou sur une commission d'enquête du Congrès de la Nouvelle-Calédonie . À partir de textes constitutionnels, montrer qu'il n'y a aucune référence religieuse dans le lien qui unit l'autorité politique à la Nation. (NC) Montrer qu'en Nouvelle-Calédonie la laïcité ne s'applique pas selon la loi de 1905 mais selon les décrets Mandel du 16 janvier et du 6 décembre 1939, permettant à des missions religieuses de bénéficier d'aides publiques. La laïcité dans certains Outre-mer français est donc un sujet complexe, où les principes républicains se conjuguent avec des adaptations spécifiques aux réalités locales. En lien avec le programme d'histoire, étudier et contextualiser les évolutions de la Constitution portant sur l'organisation des pouvoirs publics : élection du président de la République au suffrage universel direct à partir de 1962, importance accrue du Conseil constitutionnel à partir de 1971 (encore amplifiée par la réforme de 2008), introduction de la parité en 1999, passage du septennat au quinquennat en 2000, extension de la décentralisation en 2003, adjonction de la Charte de l'environnement en 2004, réforme de 2008.
(NC) Institutions de la Nouvelle-Calédonie	(NC) depuis 1998, la Constitution a connu des modifications visant à définir le statut de la Nouvelle-Calédonie, ses institutions et sa citoyenneté ; - la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie pose les défis et enjeux d'une identité calédonienne ;	(NC) En lien avec le programme d'histoire, après avoir étudié les évolutions statutaires de la Nouvelle-Calédonie, montrer qu'à partir de l'Accord de Nouméa, signé le 5 mai 1998, la Nouvelle-Calédonie devient une entité particulière de la République française en étant une collectivité <i>sui generis</i>, dont le statut est précisé par la loi organique du 19 mars 1999. Étudier l'organigramme des institutions calédoniennes, leurs principaux acteurs et leurs compétences respectives. À partir d'un exemple, suivre le vote d'une délibération ou d'une loi du pays au Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Présenter les révisions constitutionnelles qui ont mené à la création des quatre listes électorales en Nouvelle-Calédonie : la liste électorale générale, la liste électorale complémentaire, la liste électorale spéciale pour les élections des membres du congrès et des assemblées de province et la liste électorale spéciale pour la consultation. Ces deux dernières jettent les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie qui se superpose aux citoyennetés française et européenne. Définir la citoyenneté calédonienne et ses formes d'exercices. Présenter les signes identitaires propres à la Nouvelle-Calédonie qui ont été adoptés et ceux qui restent à définir. Des travaux de création peuvent être menés avec les élèves sur les signes identitaires qui ne sont pas encore adoptés.
Institutions européennes	- depuis l'après-guerre, la démocratie française s'inscrit dans les institutions du Conseil de l'Europe et de l'UE, qui élargissent le champ du débat et définissent une citoyenneté européenne. Au sein de l'UE, les États membres sont tenus d'appliquer le droit communautaire (traités, règlements, directives, décisions de la Cour de justice de l'UE) ; (NC) la Nouvelle-Calédonie, pays et territoire d'outre-mer (PTOM) de l'Union européenne.	À partir d'un exemple de questions débattues au niveau européen, présenter les institutions européennes en montrant ce qui relève de la souveraineté des États et ce qui relève d'une logique supranationale. L'idée de citoyenneté européenne : un citoyen européen est habilité à faire valoir ses droits devant une juridiction européenne (Cour de justice de l'Union européenne ou Cour européenne des droits de l'Homme) ; à partir d'une procédure, aborder les différents droits liés à la citoyenneté européenne dans l'UE (traités européens et Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne). (NC) Contextualiser la place de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'UE en tant que collectivité française et donc comme un PTOM. En lien avec le programme de géographie, étudier un projet d'aménagement financé par le fonds européen de développement (FED), par exemple le Médipôle de Dumbéa, la route transversale de la Koné-Tiwaka, l'aquarium de Nouméa. Ces propositions peuvent s'inscrire dans (NC) le parcours

		<i>civique</i> ! (concours Découvrons notre Constitution, (NC) du Congrès de la Nouvelle-Calédonie ou du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou d'une des trois Provinces), rencontre avec un élu, intervention d'un partenaire, dispositif Passeport Educdroit, etc.).
--	--	---

Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (1) : l'opinion (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Démocratie (vue en 6 ^e) délibérative et opinion publique	La démocratie est un régime où l'opinion publique joue un rôle capital, qui s'exprime par l'intermédiaire des médias, dont les médias sociaux, et qu'on essaie de saisir par des sondages de natures diverses ;	[EMI] Développer l'esprit critique à partir d'une réflexion sur la notion d'opinion publique ainsi que sur la conception, la conduite et le rôle des sondages.
Information/désinformation Complotisme	l'information constitue donc un enjeu essentiel, tout particulièrement à l'ère du numérique et avec l'émergence des « intelligences artificielles » ;	Étudier des exemples de désinformation et d'opérations de déstabilisation en s'appuyant sur la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. (NC) Cette étude peut s'appuyer sur l'exemple de la crise de 2024 en Nouvelle-Calédonie. Montrer comment la désinformation peut nourrir le complotisme, en lien notamment avec le racisme et l'antisémitisme. À travers la production d'une information, montrer l'importance de l'établissement rigoureux des faits et de la distinction entre croyance, opinion et savoir.
Lanceurs d'alerte	les médias sociaux sont eux aussi le lieu de débats et de mobilisations. Dans ce contexte, des lanceurs d'alerte prennent des risques pour informer leurs concitoyennes et leurs concitoyens.	Analyser des exemples d'alerte ou de mobilisation dans les réseaux sociaux (le mouvement #MeToo, les affaires financières) ; le cas de Chelsea Manning ou celui d'Irène Frachon (lanceurs d'alerte), en s'appuyant sur la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Ces propositions peuvent s'inscrire dans (NC) le parcours <i>civique</i>, un projet d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information (concours ou intervention d'un partenaire en lien avec l'EMI, etc.) et contribuer au développement des compétences numériques (CRCN).

Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (2) : l'engagement collectif (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Citoyenneté active Élections et référendum	- Les campagnes électorales et les campagnes référendaires sont des occasions de débats (entre tous les citoyens, comme entre ceux qui sont déjà ou aspirent à être des représentants politiques) et des moments décisifs de la vie démocratique – le vote n'étant pas obligatoire, mais marquant un engagement au sein de la cité ; - les formes traditionnelles de l'engagement demeurent décisives : engagement politique et exercice d'un mandat, engagement syndical, engagement associatif ou humanitaire, démocratie scolaire ; - l'engagement dans les institutions (armée, police, justice, éducation) ; - l'exercice de la liberté de manifester permet aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et de faire pression sur les gouvernements.	Exposer les différentes temporalités et modalités électorales (élections présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales, départementales, municipales, (NC) provinciales, européennes). Étudier une campagne électorale ou référendaire, (NC) en privilégiant des exemples pris en Nouvelle-Calédonie (campagnes référendaires, campagnes dans le cadre d'élections locales) . Examiner les procédures et le caractère public des délibérations municipales (filmées, enregistrées, données disponibles) (NC) en privilégiant des exemples pris en Nouvelle-Calédonie. Étudier des parcours d'engagement dans une institution ou une association, (NC) en privilégiant l'étude de parcours de personnalités de la Nouvelle-Calédonie engagées et en multipliant les formes d'engagement (politique, syndical, associatif, humanitaire) . Étudier le fonctionnement de la démocratie scolaire et insister sur le rôle que les élèves sont amenés à y jouer. Prendre l'exemple de l'engagement en faveur de la cause animale, (NC) en s'appuyant sur l'étude de l'action d'associations en Nouvelle-Calédonie. Présenter le service national universel (SNU), dispositif national permettant de découvrir différentes formes et domaines d'engagement. Ces propositions peuvent s'inscrire dans (NC) le parcours <i>civique</i>, un projet d'éducation à la citoyenneté aux médias et à l'information (intervention d'un partenaire, d'élus, de bénévoles d'associations, visite d'institutions publiques, actions concrètes d'engagement, etc.) ou (NC) dans un projet d'éducation à la défense. Proposition globale et synthétique : suivre le parcours

	d'une loi, de la situation à laquelle elle répond jusqu'à son application (NC) nationale et en différé selon les Outre-mer en passant par mobilisations et débats, pour voir le jeu des acteurs des institutions et appréhender comment agit le contrôle de l'action publique (par exemple la loi Veil de 1975 ou la loi sur le mariage pour tous en 2013).
--	---

LYCÉE

Parce qu'il porte des ambitions civiques communes pour toutes les lycéennes et tous les lycéens, le programme d'enseignement moral et civique du lycée présente des notions et contenus d'enseignement identiques pour toutes les voies. Sa mise en œuvre est toutefois adaptée aux horaires et aux différents contextes d'enseignement. Les horaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

Seconde : Droits, libertés et responsabilité

Attendus et objectifs

En classe de seconde, les acquis de la scolarité obligatoire sont mobilisés pour engager une réflexion renouvelée sur l'État de droit, sur son origine et son évolution. Il s'agit de souligner que l'État de droit garantit nos libertés, en même temps qu'un authentique pluralisme démocratique. Ainsi se poursuit la réflexion sur la laïcité, d'une part, et, d'autre part, sur le potentiel de création de nouveaux droits au sein d'une société démocratique. L'exercice des libertés appelle à la responsabilité, autant pour les sauvegarder ou les étendre que pour répondre aux considérables défis de la société contemporaine : la montée d'une information pléthorique et inégale, les risques environnementaux ou la transition écologique.

L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
État de droit (vu en 4 ^e)	L'État de droit, dans lequel la justice est indépendante, les pouvoirs publics sont soumis au droit et les citoyens égaux devant la loi, est garant des libertés et des droits fondamentaux ; (NC) la Nouvelle-Calédonie, collectivité <i>sui generis</i>, possède un régime constitutionnel unique, issu des accords de 1988 et 1998, qui respecte l'État de droit, avec une organisation institutionnelle spécifique (provinces, congrès, gouvernement collégial) ;	À partir des textes européens (Convention européenne des droits de l'homme - CEDH, Charte européenne des droits fondamentaux), définir, par une approche historique, l'État de droit en s'appuyant sur les éléments abordés en quatrième. Étudier une décision de justice administrative (Conseil d'État). (NC) Comprendre que le régime calédonien respecte l'État de droit (hiérarchie des normes, séparation des pouvoirs, égalité des droits), mais que le corps électoral restreint pour certaines élections suscite des débats. Les institutions, flexibles, peuvent s'adapter aux enjeux via le débat démocratique.
Sécularisation Hiérarchie des normes	L'État de droit est le fruit d'une triple évolution : la sécularisation de la politique (séparation des autorités politique et religieuse), l'affirmation des droits fondamentaux de la personne humaine et la mise en place d'une hiérarchie des normes de droit (qui soumet l'appareil étatique lui-même à la loi) ;	Étudier un litige coutumier en Nouvelle-Calédonie montre l'articulation entre droit coutumier et droit civil français, régie par l'article 75 de la Constitution et la loi organique de 1999. Le droit coutumier, dérogatoire, s'applique en matière d'état civil, mariage, filiation, propriété, et succession. Les institutions calédoniennes intègrent des spécificités locales tout en respectant l'État de droit. L'élaboration d'une loi du pays en donne un exemple. Toutes les lois et règlements peuvent être soumis à un contrôle de constitutionnalité et de légalité, y compris en Nouvelle-Calédonie.
Laïcité (vue en 6 ^e et 3 ^e) Pluralisme	- en France, la distinction du politique et du religieux est adossée au principe de la laïcité, qui consacre la séparation des Églises et de l'État (loi de 1905) et impose la neutralité à ses agents. Ainsi, l'État ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En assurant que l'État traite de manière égale les citoyens, quelles que soient leurs convictions, la laïcité garantit de manière ferme la liberté de conscience et le pluralisme des croyances ; (NC) en Nouvelle-Calédonie, la laïcité a une dimension spécifique, car la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas ;	Étudier la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2, 31, 44) : définir le principe de séparation, décrire son organisation, faire comprendre le primat du droit positif sur les règles religieuses et, notamment, en quoi il consolide les droits et les libertés publiques ; rappeler que la laïcité n'est pas l'athéisme. Étudier plus particulièrement les implications du principe de laïcité à l'école (primat des connaissances sur les croyances, espace de neutralité propre au développement de l'esprit critique) et dans le monde du travail, en distinguant services publics et entreprises privées, agents publics et usagers. (NC) Étudier la loi de 1905, ses exceptions (décrets Mandel de 1939, financement des missions religieuses et des écoles confessionnelles), et l'influence des Églises sur l'histoire et la politique locale. Comprendre que le principe de laïcité impose la neutralité des agents publics, limitant leur liberté d'expression dans le cadre de leurs fonctions mais protégeant leur liberté de conscience.
Ordre public (vu en 4 ^e)	L'État de droit constitue une garantie des libertés fondamentales et ouvre	Par une recherche documentaire, expliquer comment de nouveaux droits répondant à une demande sociale forte

	une possibilité d'évolution de la loi. Il peut créer de nouveaux droits et de nouvelles libertés ; • l'État de droit est promu par les nations démocratiques, par le Conseil de l'Europe et par l'Union européenne ; • l'État de droit n'est cependant pas exclusif de la restriction des libertés (par exemple pour le maintien de l'ordre public) ni de la privation de liberté (par exemple pour les individus condamnés par la justice).	(droits des femmes, maîtrise de la fécondité) ont été progressivement consacrés par la loi depuis les années 1960 : contraception, IVG, divorce par consentement mutuel, mariage pour tous, procréation médicalement assistée (PMA). (NC) En Nouvelle-Calédonie, les droits varient selon les statuts civils, avec une adoption tardive de certains droits comme l'IVG, le pacte civil de solidarité (PACS) et la PMA. Les cours européennes protègent l'État de droit, y compris en Nouvelle-Calédonie, comme cela est illustré par l'examen en 2009 d'une requête sur le corps électoral. Montrer, par l'analyse d'une décision, comment les cours européennes de Strasbourg et de Luxembourg contrôlent l'action de l'État en matière de droits fondamentaux (par exemple dans les lieux de privation de liberté). À partir d'une étude de cas (NC) sur le système carcéral de la Nouvelle-Calédonie (dont le taux d'incarcération est deux fois plus important que dans l'Hexagone) , aborder la question pénitentiaire, celle du maintien des droits et des devoirs civiques des détenus ou encore celle du sens de la peine dans un régime démocratique. (NC) La question de la constitutionnalité peut mener à des recours devant le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel ou la Cour européenne des droits de l'homme lorsque les droits fondamentaux ne sont pas respectés. Un exemple est celui des détenus du centre pénitentiaire de Nouméa, où les conditions de détention ont été jugées contraires à la dignité humaine par le Conseil d'Etat en 2020, soulignant les enjeux de la protection des droits fondamentaux en milieu carcéral.
--	--	--

Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté de la presse (vue en 4 ^e) Liberté de l'information (vue en 4 ^e) Pluralisme	• La liberté de la presse et la liberté de s'informer constituent deux piliers fondamentaux de la démocratie. Remises en cause dans tous les régimes autoritaires, elles sont consubstantielles aux libertés d'opinion et d'expression, et elles permettent le pluralisme en matière d'information.	[EMI] Étudier le travail des journalistes : ses méthodes, sa déontologie, sa rigueur, mais aussi ses difficultés propres (pressions, censure ou autocensure, atteintes à la liberté de la presse), à partir d'un ou deux exemples concrets. S'appuyer sur les rapports établis par Reporters sans Frontières. Mettre à profit la rencontre avec des journalistes dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école. Pour aborder l'enjeu du pluralisme, évoquer la réglementation et les obligations des médias audiovisuels (ARCOM) concernant le pluralisme politique. (NC) Étudier les médias de Nouvelle-Calédonie (presse écrite, radio, télévision) pour interroger leur pluralisme et leur contribution à l'émancipation citoyenne (choix éditoriaux et orientations politiques, influence sur l'opinion publique, équilibre entre informations locales, territoriales et nationales).
Liberté d'expression (vue en 4 ^e)	• Encadrée par la loi, la liberté de la presse doit relever le défi du numérique, qui multiplie les possibilités d'information, mais altère la fiabilité des sources et fragilise les circuits de diffusion réglée de l'information. Par un phénomène de boucle, de nouvelles possibilités d'information donnent lieu à de nouvelles possibilités de désinformation ; • les médias sociaux sont un lieu de liberté d'expression, mais ils sont aussi un vecteur de désinformation et amplifient les « discours de haine ».	À partir des normes juridiques, montrer et expliquer que la liberté d'expression est garantie par la DDHC (art. 11) et encadrée par la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Sont notamment interdits la diffamation, l'incitation à la haine raciale (loi Pleven de 1972), le négationnisme (loi Gayssot de 1990), l'apologie du terrorisme (Code pénal, art. 421-2-5). [EMI] La nouvelle donne que constituent Internet et les réseaux sociaux. Engager une réflexion sur l'évaluation des sources d'information et sur les critères de leur fiabilité ; les problèmes soulevés par l'intelligence artificielle (IA), les algorithmes de recommandation ; les désordres informationnels (mésinformation, malinformation, désinformation, réinformation, « chambres d'écho »). Aborder la question de la régulation des médias sociaux au niveau national, européen (lois françaises, directives européennes) et mondial. Quelles réponses législatives ? Quelle est la responsabilité des utilisateurs ? Quelle est celle des fournisseurs d'accès ? (règlement européen sur les services numériques, Code européen des bonnes

		pratiques contre la désinformation (2018), Pharos). Ces démarches participent au développement des compétences numériques (CRCN). (NC) En Nouvelle-Calédonie, l'exercice de l'esprit critique face aux flux d'informations sur Internet révèle que certains remettent en question les médias traditionnels. Cela suscite des interrogations sur le rôle des réseaux sociaux comme vecteurs de désinformation et de discours haineux, particulièrement en temps de crise (crise sanitaire de 2021, crise de 2024).
--	--	--

Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Droits environnementaux Développement durable Transition écologique Responsabilité (vue en 6 ^e)	- Intégrée au bloc de constitutionnalité, la Charte de l'environnement (2004) consacre le droit à un environnement sain et engage la responsabilité individuelle et collective pour le respect et la protection du vivant et de la biodiversité ; - le droit environnemental induit la responsabilité des États, des producteurs, et même des consommateurs ; - L'animal y est institué comme « objet de droit » dans le contexte d'un « respect du vivant ». (NC) La politique environnementale de la Nouvelle-Calédonie, alignée sur la Charte de l'environnement tout en s'adaptant aux réalités locales, est illustrée par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN-NC), qui concilie protection du lagon et activités humaines.	Étudier la Charte de l'environnement en considérant son appartenance au bloc de constitutionnalité. À partir d'une recherche documentaire, discuter la notion de démocratie environnementale. Se saisir d'une des nombreuses questions d'actualité sur le sujet, à différentes échelles, des conférences internationales aux enjeux de consommation. Inciter les élèves à agir à leur échelle (écodélégués, CVL, etc.). Étudier des enquêtes conduites sur les groupes de pression (ou lobbies) et mesurer l'influence qu'ils peuvent avoir sur les politiques publiques liées à la santé ou à l'environnement. (NC) L'analyse des conflits d'usage et l'action des collectivités locales et associations, notamment pour la protection des requins, baleines, tortues vertes et dugongs, montrent l'évolution du droit local, incluant des exceptions pour respecter les pratiques coutumières. De plus, des initiatives comme l'économie solidaire, la consommation locale et la pêche responsable illustrent l'émergence du développement durable en Nouvelle-Calédonie. Ces démarches peuvent s'articuler avec les actions d'éducation au développement durable. Les démarches proposées pour l'année de seconde peuvent s'inscrire dans les projets des classes engagées et être valorisées lors des séjours de cohésion du SNU (NC) en Nouvelle-Calédonie.

Première : Cohésion et diversité dans une société démocratique

Attendus et objectifs

La classe de première aborde la question de la cohésion des sociétés démocratiques, dans lesquelles les diverses conceptions du monde et les cultures les plus diverses peuvent s'exprimer librement. La réflexion conduite met en regard les valeurs et les principes de la République française et, plus largement, le projet démocratique, avec la complexité de la réalité sociale. Comment ces valeurs et ces principes peuvent-ils être source de cohésion sociale ? Sous quelle forme de cohésion se traduisent-ils concrètement ? Comment forme-t-on une nation démocratique et comment la France se définit-elle comme une communauté nationale ? Par-delà la prise en compte des diversités, ces questions problématisent la nature et la dynamique du lien social en tant que tel.

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité et fraternité (vues en 5 ^e)	En mettant en avant les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, la devise de la République française, comme l'article premier de la Constitution, indiquent que la Nation est porteuse d'un projet social. Celui-ci implique à la fois de lutter contre toutes les formes d'inégalité et de tisser des liens étroits de solidarité entre les citoyens ;	À partir d'un ou plusieurs cas (NC) de préférence en Nouvelle-Calédonie (par exemple, le financement de l'école publique et les fonds sociaux à destination des élèves), étudier la notion de solidarité appliquée à différentes échelles, en abordant à la fois ses conditions formelles (rôle de l'impôt, logique d'assurance autant que d'assistance, contributions obligatoires ou dons volontaires, comme le don de sang), et ses modalités concrètes de mise en œuvre (redistribution, secours). Étudier la décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2018, reconnaissant la valeur constitutionnelle du principe de fraternité. (NC) Étudier la politique de rééquilibrage social, économique et politique instaurée par les accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa depuis 1989 en Nouvelle-Calédonie permet d'évaluer ses réussites et ses limites. Analyser la répartition des ressources entre les

Égalité femmes-hommes (vue en 5^e)	- les inégalités économiques et sociales peuvent présenter un danger pour la cohésion sociale et la démocratie ; - l'égalité entre les femmes et les hommes illustre la manière dont un principe, objet de mobilisations et de politiques volontaristes, transforme progressivement la société, tout en se heurtant à diverses formes de résistance ;	trois provinces, via la clé de répartition et le mécanisme de péréquation. Après avoir dressé un état des lieux de la pauvreté en France (NC) et en Nouvelle-Calédonie , s'appuyer sur une ou deux actions clefs de l'État français (notamment menées par l'Agence nationale de cohésion des territoires) pour lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la mixité sociale (NC) (urbanisation du Grand Nouméa). L'étude de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie peut s'appuyer sur des actions de l'État visant à réduire les inégalités socio-spatiales (contrats de développement). Mettre en regard l'évolution juridique (textes nationaux et internationaux) et les données statistiques relatives à la place des femmes dans la vie quotidienne, l'univers professionnel, la vie politique (NC) y compris en Nouvelle-Calédonie , pour ouvrir un champ à la réflexion des élèves, notamment sur les causes historiques de ces inégalités (stéréotypes et préjugés). (NC) Montrer qu'en Nouvelle-Calédonie, l'application des lois en vue de l'égalité femmes-hommes est souvent retardée par rapport à l'Hexagone. La participation des femmes dans les instances coutumières et politiques reste limitée. Étudier la question de la représentation genrée des formations et des professions, et les actions mises en œuvre pour la dépasser. En lien avec l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, montrer que les violences sexistes et sexuelles portent atteinte à la cohésion d'une société démocratique ; étudier les actions menées pour lutter contre. (NC) À travers une recherche documentaire, les élèves pourront évaluer l'ampleur des violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie et réfléchir aux moyens d'améliorer l'efficacité des actions de lutte contre ces violences notamment intra-familiales. Distinguer la définition juridique des discriminations (Code pénal, art. 225-1 et suivants) et la manière dont celles-ci sont ressenties ; examiner la question des moyens mis en œuvre par l'État pour mesurer les discriminations ; étudier l'action d'une institution (Défenseur des droits, DILCRAH, CNCDH, etc.) ou d'une association luttant contre les discriminations (un exemple). [EMI] En lien avec les discriminations, aborder la question du traitement médiatique des minorités. À partir d'exemples réels ou fictifs d'agissements discriminatoires (paroles, violences, harcèlement, etc.), réfléchir aux objectifs et aux contours des normes juridiques qui les punissent (loi du 1^{er} juillet 1972 dite loi Pleven ; loi du 13 juillet 1990 dite loi Gayssot ; loi du 30 décembre 2004). Montrer l'importance de l'autorité arbitrale de l'État, notamment dans la police des cultes (loi de 1905, art. 27 et 28), et montrer qu'il crée ainsi les conditions de la coexistence et du pluralisme. La Cour européenne des droits de l'Homme reconnaît que des restrictions à la liberté de manifester sa religion ou ses convictions sont possibles. (NC) Aborder le principe de laïcité en Nouvelle-Calédonie pour montrer comment il favorise la coexistence pacifique entre croyances. Ces démarches peuvent s'appuyer sur la participation à un concours ou des interventions de partenaires.
Discriminations et société inclusive (vues en 5^e)	appuyée par la loi, la lutte contre les discriminations se nourrit du principe d'égalité et de celui de fraternité. La conception d'une société inclusive tournée vers les personnes en situation de handicap y ajoute un impératif de solidarité ;	
Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT (vus en 5^e)	portant atteinte à la cohésion d'une société démocratique, le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la xénophobie et la haine anti-LGBT sont punis par la loi ;	
Pluralisme	le principe de la laïcité vise à rendre possible la coexistence pacifique d'individus et de groupes dont les options philosophiques ou religieuses restent différentes.	

La République et la Nation (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Indivisibilité de la République Décentralisation	Disposant que la République est « indivisible » et que « son organisation est décentralisée », la Constitution de la Ve République assure un équilibre entre l'unité de la	À partir d'exemples en lien avec l'éducation, la santé et le travail, étudier (a) le statut et l'organisation des collectivités territoriales (NC) (étudier l'organisation des institutions de la Nouvelle-Calédonie) ; (b) la décentralisation et le transfert de certaines compétences

Nationalité et citoyenneté	Nation et la diversité de ses territoires ; - la décentralisation opérée depuis 1982 a transféré certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales ; les territoires ultramarins ont vu leurs statuts évoluer ; (NC) en Nouvelle-Calédonie, les institutions allient indivisibilité de la République et décentralisation (avec trois provinces autonomes) ; dans la République française, la communauté nationale est une communauté ouverte marquée par la possibilité d'acquérir la nationalité française (distinction du droit du sang et du droit du sol) comme par l'existence d'une citoyenneté européenne ; les questions mémorielles contribuent à une réflexion sur l'identité de la Nation, constituant, tantôt le ferment de son unité, tantôt un champ d'affrontements idéologiques et politiques ; l'idée de patriotisme constitutionnel exprime l'attachement des citoyens aux principes fondateurs de la République et de la démocratie françaises, ainsi que le souci de les voir respectés et de mieux en mieux réalisés ;	préalablement étatiques ; (c) le statut des territoires ultramarins pour définir le principe d'indivisibilité. (NC) Étudier le transfert des compétences de l'État vers les collectivités de Nouvelle-Calédonie depuis la loi organique de 1999 permet de comprendre l'autonomie de la collectivité. Aborder les débats entre partisans d'une hyper-provincialisation et ceux favorables à un renforcement des instances centrales. Identifier les exemples de compétences exercées par les collectivités calédoniennes, l'État et celles partagées. À partir de la question des langues régionales, reconnues dans la Constitution comme appartenant au « patrimoine de la France » (art. 75-1), faire le lien entre unité du territoire et reconnaissance d'une diversité des territoires (NC) (prendre l'exemple de l'enseignement de la culture et des langues kanak en Nouvelle-Calédonie) . Examiner les diverses procédures par lesquelles s'acquiert la nationalité française ; mettre en lumière des personnalités d'origine étrangère ayant joué un rôle significatif dans l'histoire nationale (s'appuyer sur le recueil <i>Portraits de France</i>) ; présenter les droits afférents à la citoyenneté européenne. (NC) L'analyse du projet néo-calédonien issu de l'accord de Nouméa, qui vise à forger un destin commun et à créer un peuple calédonien au sein de la République française, permet de comprendre les fondements de cette citoyenneté spécifique. Mettre en évidence les conditions d'acquisition de cette citoyenneté calédonienne, qui repose sur une combinaison du droit du sol et du sang. Mettre en avant la coexistence unique d'une triple citoyenneté (calédonienne, française et européenne) au sein de la nationalité française. Saisir les enjeux mémoriels à partir, par exemple, d'un personnage historique, d'un lieu, d'un monument ou d'un événement afin de clarifier le sens des commémorations et de discuter la notion de « devoir de mémoire ». Les exemples peuvent être choisis à différentes échelles (NC), de préférence en lien avec la Nouvelle-Calédonie. Étudier la mémoire en Nouvelle-Calédonie, liée à l'histoire coloniale et aux luttes indépendantistes, pour comprendre comment elle peut à la fois diviser ou rapprocher et donner lieu à des concurrences mémorielles. Explorer les initiatives autour de personnages, lieux, monuments ou événements ainsi que les projets de réconciliation, afin de clarifier le sens des commémorations et de discuter la notion de « travail de mémoire » pour construire un avenir commun.
Défense et sécurité nationale (vues en 4 ^e) Société numérique	la communauté nationale se matérialise aussi par l'existence d'une défense nationale. Celle-ci est confrontée à des enjeux renouvelés (terrorisme, cybersécurité, etc.) dans un monde à la fois de plus en plus interdépendant et soumis à des tensions économiques, politiques et culturelles constantes.	Comprendre ce que recouvre la notion de « sécurité nationale » introduite par le <i>Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i> (2008), en l'articulant aux perspectives d'une défense européenne. [EMI] À partir d'études de cas, (NC) à l'exemple du rôle des Forces armées en Nouvelle-Calédonie dans l'axe Indopacifique, présenter les modalités et les enjeux des « guerres hybrides ». Outre le service national universel (NC) y compris en Nouvelle-Calédonie , dont un des objectifs est de renforcer l'engagement des jeunes, la cohésion nationale, évoquer les dispositifs en lien avec la formation professionnelle : service militaire volontaire (NC) et adapté (SMA) , cadets de la République, classes de défense et de sécurité globales, classes et lycées engagés (en lien avec l'éducation à la défense).

Terminale : La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision

Attendus et objectifs

La classe terminale parachève l'éducation à la citoyenneté active en approfondissant la question du débat démocratique. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont, dans une société de communication et à l'ère numérique, les citoyens s'informent et échangent, pour préserver une véritable éthique de la discussion. La délibération dans les institutions à différentes échelles fonde les démocraties, dans lesquelles la légitimité et l'efficacité des décisions reposent sur des échanges, controverses, négociations et consensus. Le programme permet également d'aborder les enjeux spécifiques du débat dans les institutions internationales, notamment dans l'Union européenne ou au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Les principes et les espaces du débat démocratique (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Culture du débat et éthique de la discussion Partis politiques et société civile organisée	La République française est organisée de manière à permettre des débats entre les citoyens ainsi qu'entre leurs représentants, et elle garantit la possibilité de confronter des options différentes et même opposées. Les partis politiques tiennent une place essentielle dans la vie démocratique, garantissant le pluralisme politique (Constitution de 1958, art. 4), même si leur rôle est parfois remis en question ;	À partir d'un ou deux exemples de débats engagés sur des grands défis contemporains (environnement, numérique, bioéthique) (NC) ou d'exemples de débats en Nouvelle-Calédonie (avenir institutionnel, exploitation du nickel, politiques de santé publique, flux migratoires, enseignement des langues et de la culture kanak), étudier les principales positions tenues par les parties prenantes (partis, presse, organisations de la société civile) ; montrer qu'il peut y avoir des tensions entre principes, valeurs ou idéaux qui nécessitent des arbitrages (ce qui est le propre de la vie politique). Discuter du rôle et de la fonction des partis politiques : structuration de la vie politique (droite, centre, gauche) (NC), à adapter au paysage politique calédonien, termes de leur remise en question contemporaine, importance historique du droit de vote et problème de l'abstention (NC) (notamment lors des élections européennes en Nouvelle-Calédonie). Analyser la vie politique néo-calédonienne, marquée par une double appartenance à des partis nationaux et locaux. Examiner le rôle des partis et de la société civile dans des débats sensibles, comme le corps électoral et l'avenir institutionnel, pour enrichir le débat démocratique en Nouvelle-Calédonie.
Opinion publique (vue en 3°)	l'opinion publique occupe une place centrale dans une société de communication : particulièrement manifeste au moment des consultations électorales ou référendaires (art. 11 de la Constitution), elle s'exprime à travers les médias et nourrit la vie politique ; elle peut également s'exprimer par voie de pétition ou de manifestation (liberté fondamentale inscrite dans le droit français depuis 1935) ;	[EMI] À partir de l'étude de sondages (commanditaire, méthodologie, multiplicité des interprétations possibles, diffusion dans les médias, y compris numériques), interroger la façon dont ils mesurent l'opinion publique et la rendent visible dans les médias traditionnels ou sur les réseaux sociaux : est-elle seulement exprimée par eux ou est-elle aussi produite par eux ? [EDD] Prendre l'exemple du changement climatique pour étudier le rapport entre théories scientifiques, médias et opinion publique ; pointer une concurrence des discours dits « scientifiques » selon leur provenance (ONG ou lobbies industriels).
Démocratie participative	- de nouveaux espaces de délibération ont diversifié les modalités de consultation des citoyennes et des citoyens, ainsi que leur association à la prise de décision, afin d'élargir leur participation à la démocratie ; - dans les lycées, la démocratie scolaire permet aux élèves de participer au processus de décision ;	Recenser les différents espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale (conseils de quartier, budgets participatifs, (NC) consultations publiques et institutions consultatives comme le Sénat coutumier et le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie, etc.), éventuellement y contribuer dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement. (NC) Les collectivités locales encouragent la démocratie participative, comme avec le budget participatif « Mon idée pour ma province » en province Sud. Présenter le rôle du Conseil économique, social et environnemental et l'organisation de conventions citoyennes, et aborder la question du tirage au sort pour l'organisation de délibérations (exemple des conventions citoyennes sur le climat et sur la fin de vie). Évoquer le référendum d'initiative citoyenne (UE) ou partagée (France). (NC) Traiter la question de l'avenir institutionnel et de la collégialité du gouvernement local pour souligner l'importance du temps dans la maturation du processus démocratique.

Société numérique	avec le numérique et les réseaux sociaux, les nouvelles conditions du débat posent le problème de la place des discours experts ou scientifiques en démocratie et de leur mise en concurrence avec les discours individuels, lesquels sont amplifiés par les technologies de la communication.	[EMI] À partir d'exemples ou de l'expérience des élèves, chercher à rendre compte de ce que peut être un débat sur les médias sociaux (par exemple sur la vaccination (NC) ou le blocage de l'application <i>TikTok</i> en mai 2024 en Nouvelle-Calédonie). Poser la question des critères pour la fiabilité d'une source à partir des méthodes du travail journalistique.
Citoyenneté active (vue en 3 ^e)	Sauf mesure judiciaire particulière, tous les citoyens de la République sont éligibles à des fonctions représentatives (maire, député, sénateur à partir de 24 ans, etc.) et ils ont donc accès à l'exercice de responsabilités sociales et politiques variées. Si le personnel politique est ainsi à la fois ouvert et renouvelable, c'est que tout citoyen a, en vertu de la loi, le statut de gouvernant potentiel. Les citoyens français sont également éligibles au Parlement européen.	Examiner les voies d'accès aux responsabilités politiques : associations, partis ; rôle des campagnes électorales. Prendre un exemple de professionnalisation politique d'une personnalité et poser la question de la nature de l'expertise en politique. Présenter les différentes possibilités d'engagement des jeunes (institutions, associations, partis politiques, syndicats, etc.). Réfléchir au rapport entre l'idée de démocratie et la réalité du renouvellement des responsables politiques (parité entre les femmes et les hommes, représentation des différentes catégories socio-professionnelles, place des minorités). (NC) Analyser les principes de la citoyenneté active en Nouvelle-Calédonie en présentant ses formes et ses limites.

La délibération dans les institutions ((NC) néo-calédoniennes, nationales, européennes, internationales) (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Légitimité Consensus ou majorité (NC) Collégialité	- Dans les institutions, les représentants qui délibèrent trouvent leur légitimité dans l'élection ; - dans le cadre institutionnel, toute délibération a vocation à se traduire par une décision (par consensus ou à la majorité). Le rôle du débat est en ce sens de fonder la légitimité de la décision prise ;	À partir d'une campagne électorale, réfléchir à ce qui contribue à la légitimité des élus (taux de participation) et à la façon dont se constitue une majorité au sein des institutions délibérantes (modes de scrutin, négociations) (NC) y compris en Nouvelle-Calédonie. Étudier un ou plusieurs exemples afin de rendre compte des difficultés à parvenir à un consensus : les politiques migratoires française et européenne ; la protection de l'environnement et les normes sanitaires, etc. Étudier des procédures de résolution de blocage et leurs conséquences sur la vie démocratique : vote bloqué, engagement de la responsabilité du gouvernement (art. 49-3 de Constitution de la V^e République) ; majorité qualifiée au Conseil de l'Union européenne. (NC) Mettre en avant les avancées politiques et sociales permises par le consensus de l'accord de Nouméa. Souligner les difficultés à obtenir un consensus sur des sujets sensibles : exploitation du nickel, protection de l'emploi local et dégel du corps électoral spécial. Montrer que les représentants des diverses institutions locales sont élus ou désignés. Présenter l'originalité de l'exécutif collégial calédonien de différentes sensibilités obligées de travailler ensemble.
Droit européen	- l'élaboration de la loi suit un parcours comprenant plusieurs étapes (projet ou proposition de loi, vote à l'Assemblée nationale et au Sénat, navette parlementaire, promulgation) ; la loi votée est soumise à un contrôle constitutionnel. Les lois peuvent aussi résulter de directives européennes ; (NC) le parcours d'élaboration d'une loi du pays en Nouvelle-Calédonie : projet ou proposition de loi du pays, avis des instances consultatives, contrôle du Conseil d'État, vote au Congrès, saisine possible du Conseil constitutionnel et promulgation ;	Analyser un débat et sa traduction en matière de décisions et de politiques publiques à l'échelle nationale, européenne ou éventuellement internationale, par exemple sur les questions de bioéthique, de fiscalité, de laïcité, de migration de populations, ou celles liées à l'égalité entre les hommes et les femmes. Examiner la mise en œuvre d'une politique environnementale de l'Union européenne en soulignant les différents niveaux auxquels débattent différentes instances ; le principe de subsidiarité. Cette démarche peut prendre la forme d'une simulation de débat. (NC) Examiner le parcours d'élaboration d'une loi du pays en Nouvelle-Calédonie à partir d'un exemple de débat sur une compétence exercée exclusivement par la collectivité. Expliquer comment, même si la Nouvelle-Calédonie, en tant que PTOM, n'est pas directement soumise aux directives européennes, certaines décisions de l'État, prises en conformité avec celles-ci, peuvent avoir des

Droit international	avec l'ONU, le projet d'une délibération mondiale trouve quelques points de consensus (notamment dans le domaine du développement durable et de la protection de l'environnement), mais se heurte à des situations de blocage.	effets indirects sur la collectivité. [EDD] Aborder la fabrique des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'ONU et de l'UNESCO ; étudier les succès et échecs de la délibération internationale en prenant l'exemple des conférences sur le climat (COP) (NC), en particulier celles concernant la région de l'Océanie. À partir de l'étude des projets de réforme du fonctionnement de l'ONU, montrer que l'institution est traversée par une tension entre principe démocratique (assemblée générale) et inégalité de puissances (conseil de sécurité). Le rôle et le fonctionnement de l'ONU peuvent être étudiés à travers le dispositif MNU (modélisation des Nations unies).
---------------------	--	--

Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

Le programme recouvre l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur peut choisir l'ordre de traitement des thèmes.

Droits, libertés et responsabilité

Attendus et objectifs

Au cours de la formation menant au CAP, les acquis de la scolarité obligatoire sont mobilisés pour engager une réflexion renouvelée sur l'État de droit, sur son origine et son évolution. Il s'agit de souligner que l'État de droit garantit nos libertés, en même temps qu'un authentique pluralisme démocratique. Ainsi se poursuit la réflexion sur la laïcité, d'une part, et, d'autre part, sur le potentiel de création de nouveaux droits au sein d'une société démocratique. Car l'exercice des libertés appelle à la responsabilité, autant pour les sauvegarder ou les étendre que pour répondre aux considérables défis de la société contemporaine : la montée d'une information pléthorique et inégale, les risques environnementaux ou la transition écologique. Cet enjeu essentiel est l'occasion d'aborder le fonctionnement de la démocratie délibérative à différentes échelles. Il permet de souligner un fondement des démocraties, garantissant la légitimité et l'efficacité des décisions.

L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
État de droit (vu en 4 ^e)	L'État de droit est le fruit d'une triple évolution : la séparation des espaces politique et religieux, l'affirmation des droits fondamentaux de la personne humaine et la soumission de l'appareil étatique lui-même à la loi ;	À partir des textes européens (CEDH, Charte européenne des droits fondamentaux), rappeler et approfondir la définition de l'État de droit qui a été donnée en classe de quatrième. Étudier une décision de justice administrative.
Laïcité (vue en 6 ^e et 3 ^e)	- en France, la séparation du politique et du religieux est adossée au principe de laïcité, qui consacre la séparation des Églises et de l'État et impose la neutralité à ses agents dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, l'État ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. La laïcité garantit de manière ferme la liberté de conscience et le pluralisme des croyances. (NC) En Nouvelle-Calédonie, la laïcité a une dimension spécifique, car la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas ; - l'État de droit constitue à la fois une garantie des libertés fondamentales et la possibilité d'une évolution et/ou d'un approfondissement de la loi. Il crée de nouveaux droits et de nouvelles libertés. Membre de l'Union européenne, la France doit conformer son droit au droit européen ; - l'État de droit n'est cependant pas exclusif de la restriction des libertés	Étudier la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2, 31, 44) : définir et expliciter le principe de séparation qui consolide les droits et les libertés publiques, rappeler le primat du droit positif sur les règles religieuses. Étudier plus particulièrement les implications du principe de laïcité à l'École (primat des connaissances sur les croyances, espace de neutralité propre à développer l'esprit critique) et dans le monde du travail, en distinguant service public et entreprises privées, agents publics et usagers. (NC) Étudier la spécificité de la laïcité en Nouvelle-Calédonie : la loi de 1905, ses exceptions (décrets Mandel de 1939, financement des missions religieuses et des écoles confessionnelles), et l'influence des Églises sur l'histoire et la politique locale. Comprendre que le principe de laïcité impose la neutralité des agents publics, limitant leur liberté d'expression dans le cadre de leurs fonctions mais protégeant leur liberté de conscience. Dans une approche interdisciplinaire, on pourra étudier les évolutions contemporaines du droit européen du travail, notamment concernant les mineurs, en s'appuyant sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000), son article 32 (interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail) et les dispositions prévues par le Code du travail français (NC) et par le Code du travail de Nouvelle-Calédonie (travaux interdits et réglementés, dérogation pour les jeunes en formation professionnelle). À partir d'une étude de cas (NC) sur le système carcéral de la Nouvelle-Calédonie (dont le taux d'incarcération est

	(par exemple pour le maintien de l'ordre public) ni de la privation de liberté (par exemple pour les individus condamnés par la justice).	deux fois plus important que dans l'Hexagone)], aborder la question pénitentiaire, celle du maintien des droits et des devoirs civiques des détenus ou encore celle du sens de la peine dans un régime démocratique.
--	---	--

Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté de la presse (vue en 4 ^e) Liberté de l'information (vue en 4 ^e) Pluralisme	La liberté de la presse et la liberté de s'informer constituent deux piliers fondamentaux de la démocratie. Remises en cause dans tous les régimes autoritaires, elles sont consubstantielles aux libertés d'opinion et d'expression et elles permettent le pluralisme en matière d'information ;	[EMI] Le travail des journalistes : ses méthodes, sa déontologie, sa rigueur, ses difficultés propres (pressions, censure ou autocensure, atteintes à la liberté de la presse). S'appuyer sur les rapports établis par Reporters sans Frontières. Mettre à profit la rencontre avec des journalistes dans le cadre de la semaine de la presse et des médias dans l'École. Sur le pluralisme, évoquer la réglementation et les obligations des médias audiovisuels (ARCOM) concernant le pluralisme politique (NC), en montrant comment cela s'applique aux médias de Nouvelle-Calédonie.]
Liberté d'expression (vue en 4 ^e)	- encadrée par la loi, la liberté de la presse doit relever le défi du numérique, qui développe les possibilités d'information mais altère la fiabilité des sources et fragilise les circuits de diffusion réglée de l'information. Par un phénomène de boucle, de nouvelles possibilités d'information donnent lieu à de nouvelles possibilités de désinformation ; - les médias sociaux sont un lieu de liberté d'expression, mais ils sont aussi un vecteur de désinformation et amplifient les « discours de haine ».	[EMI] La nouvelle donne que constituent Internet et les réseaux sociaux. Engager une réflexion sur l'évaluation des sources d'information et sur les critères de leur fiabilité ; les problèmes soulevés par l'intelligence artificielle (IA) ; les désordres informationnels (désinformation, « réinformation », « chambres d'écho »). Aborder la question de la régulation des médias sociaux au niveau national, européen (lois françaises, directives européennes) et mondial. Quelles réponses législatives ? Quelle est la responsabilité des utilisateurs ? Quelle est celle des fournisseurs d'accès ? (règlement européen sur les services numériques - Digital Services Act, Code européen des bonnes pratiques contre la désinformation (2018), Pharos). Ces démarches participent au développement des compétences numériques (CRCN).

Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et sauvegarde de la biodiversité

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Droits environnementaux Développement durable Transition écologique Responsabilité (vue en 6 ^e)	- La Charte de l'environnement de 2004 a été intégrée au bloc de constitutionnalité en 2005 ; - elle consacre le droit à un environnement sain et engage la responsabilité individuelle et collective face au respect et à la protection du vivant et de la biodiversité. (NC) La politique environnementale de la Nouvelle-Calédonie, alignée sur la Charte de l'environnement tout en s'adaptant aux réalités locales, est illustrée par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN-NC), qui concilie protection du lagon et activités humaines.	[EDD] Étudier la Charte de l'environnement en considérant son appartenance au bloc de constitutionnalité. En lien avec ses articles 2 et 3, étudier des exemples de mise en œuvre de la démarche « responsabilité sociétale des entreprises » à partir d'un ou plusieurs exemples de grands groupes (portée et limites). Se saisir d'une des nombreuses questions d'actualité sur le sujet, à différentes échelles, des conférences internationales aux enjeux de consommation. On peut inciter les élèves à agir à leur échelle (écodélégués, CVL, etc.). (NC) Étudier l'exemple du code de l'environnement d'une des trois provinces de la Nouvelle-Calédonie. L'analyse des conflits d'usage et l'action des collectivités locales et associations, notamment pour la protection des requins, baleines, tortues vertes et dugongs, montrent l'évolution du droit local, incluant des exceptions pour respecter les pratiques coutumières. De plus, des initiatives comme l'économie solidaire, la consommation locale et la pêche responsable illustrent l'émergence du développement durable en Nouvelle-Calédonie.

La délibération dans les institutions ((NC) néo-calédoniennes, nationales, européennes, internationales) : l'exemple des questions environnementales

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Démocratie représentative (vue en 6 ^e) Légitimité	- Dans une démocratie représentative, la délibération a vocation à fonder la légitimité de la décision prise ; - cette délibération pour prendre des décisions se retrouve aux échelles européenne et internationale ;	Étudier la portée et les limites des conférences internationales sur le climat (COP). (NC) Les institutions de la Nouvelle-Calédonie, expression de la démocratie à l'échelle locale (les provinces, le congrès, le gouvernement, le sénat coutumier, les conseils coutumiers).]
Démocratie participative	de nouveaux espaces de délibération ont diversifié les modalités de consultation des citoyennes et des	Recenser les différents espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale (conseils de quartier, budgets participatifs). Éventuellement y contribuer dans le cadre

	citoyens, ainsi que leur association à la prise de décision, afin d'élargir leur participation à la démocratie ; • dans les lycées, la démocratie scolaire permet aux élèves de participer au processus de décision ; • avec le numérique et les réseaux sociaux, les discours individuels et privés concurrencent fortement ceux des experts ou des scientifiques.	d'un projet de classe ou d'établissement sur le modèle de la convention pour le climat. (NC) Étudier l'engagement citoyen dans le Conseil calédonien de la vie lycéenne. Rendre compte de ce que peut être un débat sur les médias sociaux. Poser la question des critères pour la fiabilité d'une source à partir des méthodes du travail journalistique.
--	---	--

Cohésion et diversité dans une société démocratique

Attendus et objectifs

La formation menant au CAP aborde la question de la cohésion des sociétés démocratiques, dans lesquelles la diversité des individus, leurs conceptions du monde et leurs cultures peuvent s'exprimer librement. La réflexion conduite met en regard les valeurs et les principes de la République française et, plus largement, l'idéal démocratique, avec les différences et la complexité de la réalité sociale. La question de l'engagement politique des individus pour servir la communauté est également soulevée. Comment ces valeurs et ces principes peuvent-ils être source de cohésion sociale ? Sous quelle forme de cohésion se traduisent-ils concrètement ? Comment forme-t-on une nation démocratique et comment la France se définit-elle comme une communauté nationale ? Par-delà la prise en compte des diversités, ces questions interrogent la nature et la dynamique du lien social en tant que tel.

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité et fraternité (vues en 5 ^e)	En mettant en avant les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, la devise de la République française indique que la Nation est porteuse d'un projet social. Celui-ci implique à la fois de lutter contre toutes les formes d'inégalité et de tisser des liens étroits de solidarité entre les citoyens ;	Étudier la notion de solidarité appliquée à différentes échelles, en abordant à la fois ses conditions formelles (rôle de l'impôt, logique d'assurance autant que d'assistance, contributions obligatoires ou dons volontaires) et ses modalités concrètes de mise en œuvre (redistribution, secours). Le financement de l'École publique par l'État et les collectivités territoriales ainsi que celui des fonds sociaux à destination des élèves pourront servir d'exemples concrets à l'étude. (NC) Les exemples de la Nouvelle-Calédonie doivent être privilégiés concernant les prélèvements fiscaux, les politiques sociales et le système de prise en charge : caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) ; régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM) ; aides médicales. Après avoir dressé un état des lieux de la pauvreté en France (NC) et en Nouvelle-Calédonie , s'appuyer sur une ou deux actions clefs de l'État français (notamment menées par l'Agence nationale de cohésion des territoires) pour lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la mixité sociale. (NC) Étudier les politiques d'aménagement du territoire en Nouvelle-Calédonie (exemples du Néobus, du Médipôle, du Centre Hospitalier du Nord, de la création de nouveaux lycées, etc.).
Égalité femmes-hommes (vue en 5 ^e)	l'égalité entre les femmes et les hommes illustre la manière dont un principe, objet de mobilisations et de politiques volontaristes, transforme progressivement la société, tout en se heurtant à diverses formes de résistance ;	Mettre en regard l'évolution législative, les textes nationaux et internationaux et les données relatives à la place des femmes dans la vie quotidienne, l'univers professionnel, la vie politique, pour ouvrir un champ à la réflexion des élèves. Étudier particulièrement la question de la représentation genrée des formations et des professions et les actions mises en œuvre pour la dépasser.
Discriminations et société inclusive (vues en 5 ^e)	la lutte contre les discriminations se nourrit du principe d'égalité et de celui de fraternité. La conception d'une société inclusive tournée vers les personnes en situation de handicap y ajoute un impératif de solidarité ;	Examiner la question des moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre les discriminations, notamment celles liées au handicap en milieu scolaire et dans le monde du travail (rôle du Défenseur des droits) ; étudier l'action d'une association luttant contre les discriminations (un exemple (NC) en Nouvelle-Calédonie).
Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie et haine anti-LGBT	le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la xénophobie et la haine anti-LGBT sont punis par la loi.	S'appuyer sur les travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'homme pour dresser un état des lieux de la question en France. Montrer l'action de la puissance publique, notamment au travers des lois (loi Gayssot, 1990). Ces démarches peuvent s'appuyer sur des temps forts

	(journée internationale des femmes, journée internationale des personnes handicapées), ou la participation à des concours (prix Ilan Halimi, Nous autres).
--	--

La République et la Nation

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Indivisibilité de la République Décentralisation	- Disposant que la République est « indivisible » et que « son organisation est décentralisée », la Constitution de la V^e République assure un équilibre entre l'unité de la Nation et la diversité de ses territoires ; (NC) en Nouvelle-Calédonie, les institutions allient indivisibilité de la République et décentralisation (avec trois provinces autonomes) ;	Étudier le statut et l'organisation des collectivités territoriales ; la décentralisation et le transfert de certaines compétences préalablement étatiques ; le statut des territoires ultramarins. On pourra notamment prendre des exemples en lien avec l'éducation, la santé et le travail.
Nationalité et citoyenneté	la communauté nationale est une communauté ouverte marquée par la possibilité d'acquérir la nationalité française comme par l'existence d'une citoyenneté européenne ;	Examiner les diverses procédures par lesquelles s'acquiert la nationalité française ; mettre en lumière des personnalités d'origine étrangère ayant joué un rôle significatif dans l'histoire nationale (s'appuyer sur le recueil <i>Portraits de France</i>) ; présentation des droits afférents à la citoyenneté européenne. (NC) Mettre en avant la coexistence unique d'une triple citoyenneté (calédonienne, française et européenne) au sein de la nationalité française.
Défense et sécurité (vues en 4 ^e)	la communauté nationale se matérialise aussi par l'existence d'une défense nationale. Celle-ci est confrontée aux enjeux d'un monde à la fois de plus en plus interdépendant et soumis à des tensions économiques, politiques et culturelles constantes. Différents dispositifs permettent à la jeunesse de s'engager au service de la défense et de la sécurité nationales.	Comprendre ce que recouvre la notion de « sécurité nationale » introduite par le <i>Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i> (2008), tout en présentant les perspectives d'une défense européenne. Outre le service national universel, dont un des objectifs est de renforcer l'engagement des jeunes et la cohésion nationale, on évoquera les dispositifs en lien avec la formation professionnelle : service militaire volontaire, (NC) service militaire adapté (SMA), Service civique en Nouvelle-Calédonie, cadets de la République, classes de défense et de sécurité globale, classes et lycées engagés (éducation à la défense). (NC) Étudier les acteurs de la sécurité civile, de la force publique ainsi que les forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) au service de la défense et de la sécurité en Nouvelle-Calédonie.

L'engagement politique des citoyennes et citoyens au service de la société

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Citoyenneté active (vue en 3 ^e)	Sauf mesure judiciaire particulière, tous les citoyens et citoyennes de la République sont éligibles à des fonctions représentatives (par exemple maire, député, sénateur) et ils ont donc accès à l'exercice de responsabilités sociales et politiques variées. Si le personnel politique est ainsi à la fois ouvert et renouvelable, c'est que tout citoyen a, en vertu de la loi, le statut de gouvernant potentiel.	Examiner les voies d'accès aux responsabilités politiques : associations, partis. Le rôle des campagnes électorales. Prendre un exemple de « professionnalisation » politique d'une personnalité. Présenter les différentes possibilités d'engagement des jeunes (institutions, associations, partis politiques, syndicats, etc.). Confronter l'idéal de démocratie et la réalité du renouvellement des responsables politiques (parité femmes-hommes, représentation des différentes catégories socio-professionnelles, place des minorités).